



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

SCB
GREFFIER

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 9 DÉCEMBRE 2019**

P.D.
MAIRE

Une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Stanstead a eu lieu le **NEUVIÈME** jour du mois de **DÉCEMBRE** de l'an **DEUX MILLE DIX-NEUF**, à 18 heures, à l'endroit habituel des sessions.

SONT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les conseillers suivants, à savoir :

Deborah Bishop, Paul Stuart, Hélène Hamel, Frances Bonenfant, Joshua Richer et Guy Ouellet.

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Philippe Dutil.

Le directeur général, greffier et trésorier par intérim, M. Jean-Charles Bellemare, est présent conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Il n'y a personne dans l'assistance.

1.0

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE (1.0)

Monsieur le Maire, Philippe Dutil, souhaite la bienvenue aux membres de son conseil et déclare l'ouverture de la séance. Il est 18 heures.

La *Loi sur les cités et villes* prévoit que, préalablement à une assemblée extraordinaire du conseil, un avis de convocation indiquant sommairement les affaires qui seront soumises à cette séance doit être signifié à chaque membre du conseil au plus tard 24 heures ouvrables avant l'heure fixée pour le début de la séance. Tous les membres du conseil sont présents et affirment avoir reçu l'avis de convocation conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes*.

2.0

2019-12-9109

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2.0)

Il est proposé par Hélène Hamel

Appuyé par Frances Bonenfant

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

3.0

2019-12-9110

Programme triennal d'immobilisations 2020, 2021 et 2022 (3.0)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit adopter par résolution le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois (3) années financières subséquentes, que ce programme doit être divisé en phases annuelles, qu'il doit en plus être détaillé pour la période qui lui est coïncidente, par objet, le montant et le mode de financement des dépenses en immobilisations que prévoit effectuer la municipalité au cours de l'exercice financier de l'an 2019;

Il est proposé par Deborah Bishop

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE la Ville de Stanstead, conformément à l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, adopte le programme triennal d'immobilisations pour les exercices financiers 2020, 2021 et 2022, lequel est joint sous l'**Annexe A**.

QUE le programme triennal d'immobilisations pour les exercices financiers 2020, 2021 et 2022 soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville, à savoir l'édition de février 2020 du bulletin municipal *La Diligence*.

ADOPTÉE



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

SCB
GREFFIER

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 9 DÉCEMBRE 2019**

P. St
MAIRE

4.0
2019-12-9111

Adoption du budget de l'an 2020 (4.0)

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent, conformément au paragraphe 1 de l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes* ;

***Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)***

QUE le conseil adopte le budget de la Ville de Stanstead pour le prochain exercice financier de l'an 2020, lequel est joint sous l'**Annexe B**, prévoyant des revenus équivalant aux dépenses et se chiffrant comme suit, à savoir :

REVENUS 2020

| | |
|---|---------------------|
| Taxes foncières générales : | 1 836 009 \$ |
| Taxes de secteur : | 25196 \$ |
| Tarifification pour services municipaux : | 978 449 \$ |
| Tenant lieu de taxes : | 268 832 \$ |
| Autres revenus de sources locales : | 466 023 \$ |
| Transferts inconditionnels : | 230 751 \$ |
| Transferts conditionnels : | 761 434 \$ |
| Grand total des revenus : | 4 566 694 \$ |

DÉPENSES 2020

| | |
|-----------------------------------|---------------------|
| Administration : | 774 861 \$ |
| Sécurité publique : | 416 338 \$ |
| Transport routier : | 913 099 \$ |
| Hygiène du milieu : | 1 020 863 \$ |
| Urbanisme : | 174 196 \$ |
| Santé et bien-être : | 26 950 \$ |
| Loisirs et culture : | 315 478 \$ |
| Service de la dette/financement : | 65 120 \$ |
| Autres activités financières : | 859 788 \$ |
| Grand total des dépenses : | 4 566 694 \$ |

QUE le conseil demande au trésorier par intérim de transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans les soixante (60) jours de son adoption par le conseil, ledit budget dressé sur le formulaire fourni par le Ministère, conformément à l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*.

QUE le budget 2020 soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville, à savoir l'édition de février 2020 du bulletin municipal *La Diligence*.

ADOPTÉE



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 9 DÉCEMBRE 2019**

SCB
GREFFIER

PH
MAIRE

5.0

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (5.0)

Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* et au Règlement n° 2019-02 de la municipalité, pour une période de quinze (15) minutes.

Aucune question n'est posée.

6.0

2019-12-9112

LEVÉE DE LA SÉANCE (6.0)

Il est proposé par Deborah Bishop


Appuyé par Hélène Hamel


Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE la séance soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités. Il est 18 h 03.

ADOPTÉE

Respectueusement soumis,


Philippe Dutil,
Maire


Jean-Charles Bellemare,
Directeur général, greffier et trésorier par
intérim